

# Séance ordinaire du 14 avril 2020



2020-04  
80

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN  
MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Guadeloupe, tenue à l'hôtel de ville de La Guadeloupe, ce 14 avril 2020 à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #0 - Mme Vanessa Roy  
Siège #1 - M. Réal Rodrigue  
Siège #2 - M. Noel Vigneault  
Siège #3 - Mme Karen Talbot  
Siège #4 - Mme Suzanne Veilleux  
Siège #5 - M. Vincent Breton

Formant quorum sous la présidence de monsieur Carl Boilard, maire.

Mme Christiane Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

## **1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Attendu le décret #177-2020 du 13 mars 2020 déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu l'arrêté #2020-004 pris par la ministre de la Santé et des Services sociaux, le 17 mars 2020, permettant :

- aux municipalités de tenir les séances du conseil à huis clos
- aux élus d'y participer par tout moyen de communication

Le maire confirme que la directrice générale et lui-même sont présents dans la salle du conseil. Il confirme également que les six (6) conseillers participent à la séance par visioconférence.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et demande, à l'assistance, d'observer un moment de recueillement avant le début de l'assemblée.

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu à l'unanimité de déclarer cette séance ouverte.

Adoptée unanimement.

## **02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES**

**En lien avec la COVID-19**

## Informations

- Rappel de l'importance des règles d'hygiène
- Le service incendie demeure disponible pour les cas d'urgence même avec la crise qui sévit.
- Les modules de jeux des écoles Roy et St-Louis ainsi que du Centre sportif sont fermés pour une durée indéterminée

## Service à domicile

- Des services de livraison à domicile sont disponibles pour tous (Bonichoix, Familiprix, Food Truck Michel Poulin et Marché Porcella)
- Le service de popote roulante livre à tous les jours à La Guadeloupe et St-Évariste. Contactez le 418-228-0007 poste #5 et laissez un message. Des mesures sanitaires sont en places pour la sécurité de tous.
- Tirage de 10 bons d'achat de 100\$ à gagner chez Bonichoix (Tirages les 18 et 25 avril et le 2 mai) Achat de 25\$ et plus.

## Activités ayant lieu

- Inscriptions estivales du camp de jour, ligue de soccer et ligue de balle maintenant débutées. Nous prenons les inscriptions et suivrons les recommandations du gouvernement pour décider si les activités auront lieu.
- Horaire des messes : Rendez-vous sur la page Facebook Paroisse Notre-Dame des Amériques pour connaître l'horaire de diffusion télévisée

## Activités reportées ou annulées

- Les inscriptions au hockey mineur pour la saison 2020-2021 sont reportées. Nous vous ferons connaître la date ultérieurement
- Confirmation: les rencontres de préparation à la confirmation sont suspendues. La confirmation prévue le 17 avril est annulée
- MAYDAY! Y a-t-il encore un pilote dans l'avion? La conférence, prévue le 18 avril, donnée par Jean-François Lacasse au profit de la Fabrique, est reportée
- La conférence des Aînés flyés prévue le 28 avril à la Villa du Rêve est annulée

## AUTRES

- Ouverture de l'Écocentre le 17 avril, mesures sanitaires en place.
- Point de dépôt des "Serpuariens" électroniques: Service PIPC inc. et Claude Fortier Radio & TV
- Les gagnants pour les oriflammes à être installées au centre du village sont: Louis Gilbert, L'Abbé Évariste Roy, Notaire J. Clément Masson, Joseph-Aimé Morin et François Beaudoin
- Match des étoiles du 7 mars dernier: 300 joueurs, spectateurs et bénévoles. Nous tenons à remercier tous nos partenaires.

2020-04  
81

## 03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - ACTIVITÉS SPÉCIALES

03 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

04.01 - Séance ordinaire du 9 mars 2020

04.02 - Séance extraordinaire du 25 mars 2020

05 - CORRESPONDANCE

05.01 - Bordereau de correspondances

- 06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**
  - 06.01** - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire
  - 06.02** - Ouverture Écocentre 2020
  - 06.03** - Entente Récupération Frontenac
  - 06.04** - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable
- 07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 07.01** - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie
  - 07.02** - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en mars 2020 et des engagements du mois
  - 07.03** - Entente SPA Beauce-Etchemin
  - 07.04** - Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie/pandémie
- 08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**
  - 08.01** - Réunion du comité des travaux publics
  - 08.02** - Demande d'ajustement taxes d'ordures
  - 08.03** - Ajustement taxe d'égout
- 09 - LOISIRS-TOURISME**
  - 09.01** - Réunion du comité des loisirs et de la culture
  - 09.02** - Travaux aréna - demande de paiement BPA
- 10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**
  - 10.01** - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme
  - 10.02** - Demandes au programme de revitalisation
  - 10.03** - Congrès annuel des Villages-relais
- 11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**
  - 11.01** - Réunion du comité des finances
  - 11.02** - Comptes du mois de mars 2020 et engagements financiers du mois suivant
  - 11.03** - Dons et commandites
  - 11.04** - Report frais de loyer
  - 11.05** - Demande de révision du taux de taxation matricule 7091 91 6913
  - 11.06** - Facture #0329 LNA 2020-01-01
- 12 - LÉGISLATION**
  - 12.01** - Avis de motion et dépôt de projet de règlement #509-2020
  - 12.02** - Adoption du règlement 507-2020 modifiant le 502-2020 (intérêt taxation)
  - 12.03** - Adoption du règlement 508-2020 modifiant 413-2010 délégation pouvoir de dépenses
- 13 - DIVERS**
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue, et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que ci-haut présenté.

Adoptée unanimement.

#### **04 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**2020-04  
82**

##### **04.01 - Séance ordinaire du 9 mars 2020**

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noël Vigneault et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 9 mars 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

2020-04  
83

#### **04.02 - Séance extraordinaire du 25 mars 2020**

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 25 mars dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en session;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 mars 2020, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée unanimement.

#### **05 - CORRESPONDANCE**

##### **05.01 - Bordereau de correspondances**

Dépôt du bordereau de correspondances, séance d'avril 2020.

##### **5.01.01 - Informations**

- Cour municipale - rapport 2019-10-01 au 2019-10-12
- Desjardins - regroupement d'activités
- MAMH - approbation du règlement d'emprunt 497-2019
- Ministère de la Famille - subvention camp de jour
- Municipalité St-Ephrem - Règlement modifiant leur plan d'urbanisme

##### **5.01.02 - Remerciements**

- Lettre de remerciements des campeurs du Chevaliers

#### **06 - HYGIÈNE DU MILIEU-RECYCLAGE**

##### **06.01 - Rapport mensuel sur le tonnage de déchets acheminés au lieu d'enfouissement sanitaire**

La directrice générale dépose le tableau détaillé par catégorie, du tonnage collecté par Services Sanitaires Denis Fortier inc. provenant de notre municipalité.

Ce document nous informe que le tonnage des déchets, des matières recyclables et compostables pour le mois de mars 2020 est de:

|                                     |                          |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Compost:                            | 3.38 T.M. / 4 semaines;  |
| Déchets industriels et commerciaux: | 18.09 T.M. / 4 semaines; |
| Déchets résidentiels:               | 14.48 T.M. / 4 semaines; |
| Matériaux secs mélangés:            | 18.37 T.M. / 4 semaines; |
| Recyclage industriel et commercial: | 10.92 T.M. / 4 semaines; |

|                        |                         |
|------------------------|-------------------------|
| Recyclage résidentiel: | 10.57 T.M. /4 semaines; |
|------------------------|-------------------------|

L'estimation du tonnage destiné à l'enfouissement par notre municipalité est de 600 tonnes métriques pour l'année 2020, soit une moyenne de 50 T.M. par mois. Le tonnage d'enfouissement pour le mois de mars est de 32.57 tonnes métriques.

### **06.02 - Ouverture Écocentre 2020**

Attendu que le gouvernement du Québec a adopté le 13 mars 2020, une déclaration d'urgence sanitaire en raison de la pandémie de la COVID-19;

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe entend favoriser toute mesure raisonnable pouvant contribuer à contrer la propagation de la COVID-19 sur son territoire;

Attendu que la collecte et la gestion des matières demeure un service essentiel aux citoyens;

Attendu les mesures sanitaires mises en place à l'Écocentre :

- Un usager à la fois sur le site de l'Écocentre
- Les utilisateurs devront disposer seuls des objets
- Aucun paiement ne sera accepté sur le site.
- Paiement par chèques postés ou virements Interac à la Municipalité La Guadeloupe
- Citoyens de La Guadeloupe seulement, preuve d'identité demandée

Attendu le plan joint à la présente résolution et le déroulement établi :

1. Câble jaune installé à l'entrée du terrain doit être détaché et attaché entre chaque utilisateur
2. Arrêt obligatoire du véhicule de l'usager, à l'endroit indiqué par une affiche ARRÊT. L'employé effectue les actions suivantes :

- - Demander le nom et adresse de l'utilisateur
  - Valider la preuve de résidence
  - Évaluer l'acceptabilité des objets à disposer
  - Identifier et noter les frais de disposition des objets et remettre l'information à la municipalité pour facturation
  - Donner les directives de disposition à l'usager
  - Peser si nécessaire les matériaux selon la procédure habituelle
  - L'usager dispose seul, sans aide de l'employé, des objets et matières

3. En tout temps, l'employé garde une distance minimale de 3 mètres, entre lui et l'usager.

- - Aucun outil ne sera prêté à l'usager
  - Aucun paiement ne sera accepté sur place
  - Lavage des mains régulièrement

En conséquence,

Les élus confirment l'ouverture de l'écocentre de La Guadeloupe à compter du 17 avril 2020, les mardis de 12h à 19h et les vendredis de 12h à 17h.

### **06.03 - Entente Récupération Frontenac**

Attendu la résolution 2019-12-278 adoptant le projet d'entente déposée par

Récupération Frontenac pour la réception de nos matières recyclables;

Attendu l'entente finale déposée par Récupération Frontenac à laquelle le point 5.1 "Nature des travaux et des frais" a été modifié spécifiant que, trimestriellement, le montant de 55\$/tm sera majoré ou diminué selon les changements de revenu des ventes des matières (voir détail des calculs article 5.1);

Attendu les discussions intervenues entre M. André Jr. St-Cyr, directeur général de Récupération Frontenac et Mme Christiane Lacroix, directrice générale de la municipalité;

En conséquence;

Il est proposé par M. Vincent Breton et résolu:

- d'adopter l'entente déposée à la présente
- de débiter le 1er mai 2020, les conditions et termes de la modification du point 5.1, modifiant le montant de 55\$/tm
- d'autoriser M. Carl Boilard, maire et Mme Christiane Lacroix, directrice générale à signer le contrat

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **06.04 - Bilan annuel de la qualité de l'eau potable**

La directrice générale dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable. Conformément à l'article 53.3 du Règlement sur la qualité de l'eau potable, l'inspecteur municipal a dressé le bilan pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019. Les citoyens seront avisés, par le journal Notre Milieu, qu'ils peuvent se procurer le bilan à l'Hôtel de ville ou sur le site internet de la municipalité, dans la section avis publics.

#### **07 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

##### **07.01 - Dépôt du procès-verbal d'une rencontre des membres du comité incendie**

Étant donné la situation pandémique actuelle (COVID-19) aucune réunion n'a été tenue en avril.

##### **07.02 - Comité de sécurité incendie, acceptation des dépenses encourues en mars 2020 et des engagements du mois**

Les dépenses du Service de sécurité incendie seront adoptées au point 11.02.02 et le rapport mensuel sera transmis aux membres du comité par courriel.

2020-04  
85

##### **07.03 - Entente SPA Beauce-Etchemin**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe:

- A un règlement municipal concernant les animaux de compagnie à faire respecter;
- A besoin des services de contrôle et de protection des animaux de compagnie sur son territoire

Attendu que la S.P.A. Beauce-Etchemin, organisme sans but lucratif de protection des animaux et reconnu organisme de charité offre:

- Un service de contrôle et de protection des animaux de compagnie;
- L'application du règlement municipal;
- L'opération d'un refuge servant entre autres de fourrière municipale;
- Des activités de prévention, de sensibilisation et d'éducation;

- Un service d'urgence offert 24h / jour, 7 jours / 7, sur appel du service de police ou d'autorité municipale;

Attendu l'offre de la SPA Beauce-Etchemin de prolongée l'entente se terminant le 31 décembre 2019 jusqu'au 31 décembre 2020;

En conséquence,

Il est proposé par M. Réal Rodrigue et résolu d'accepter la prolongation de l'entente proposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **07.04 - Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie/pandémie**

La directrice générale dépose le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie/pandémie.

### **08 - TRAVAUX PUBLICS-AQUEDUC-ÉGOUTS**

#### **08.01 - Réunion du comité des travaux publics**

Le comité des travaux publics a tenu une séance de travail le 10 mars 2020.

**2020-04  
86**

#### **08.02 - Demande d'ajustement taxes d'ordures**

Attendu les deux (2) demandes déposées d'ajustement de taxes d'ordures

- Matricule 7091 78 21 63 (686, 14e Ave, Dave Poulin), atelier de conception/fabrication pièces dans son garage (Hangar 116 inc.)
- 7191 61 1275 (378, 19e Ave, Sylvie Trépanier), salon de massothérapie à même sa résidence

Attendu que les demandes ont été étudiées par le comité des travaux publics et les recommandations suivantes:

- Matricule 7091 78 2163: Modifier le taux de taxation des ordures pour celui d'un atelier d'usinage et de soudure
- Matricule 7191 61 1275: Annuler la taxe d'ordure commerciale, car ne génère aucun déchet supplémentaire

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux et résolu d'appliquer les recommandations du comité des travaux publics et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer les modifications aux comptes de taxes 2020 des contribuables ci-haut mentionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-04  
87**

#### **08.03 - Ajustement taxe d'égout**

*Carl Boilard, maire, se retire. Mme Vanessa Roy, pro-maire le remplace.*

Attendu que quelques lectures de compteurs d'eau sont très élevées dû à des fuites ou un compteur extérieur défectueux;

Attendu que les eaux usées sont facturées selon la consommation d'eau annuelle;

Attendu que le taux a varié dans les dernières années et qu'il est impossible de connaître l'année de consommation de cette eau;

Attendu la recommandation du comité des travaux publics;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu:

- d'autoriser la secrétaire-trésorière à facturer la taxe d'égout selon le règlement de taxation comme si nous n'avions pas de lecture et d'apporter les corrections aux demandes déposées.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **09 - LOISIRS-TOURISME**

### **09.01 - Réunion du comité des loisirs et de la culture**

Le comité des loisirs et de la culture n'a tenu aucune séance de travail en mars 2020.

La directrice générale dépose le rapport mensuel des activités de février et mars 2020, préparé par la directrice des loisirs.

**2020-04  
88**

### **09.02 - Travaux aréna - demande de paiement BPA**

Attendu la demande de paiement déposée par Bouthillette Parizeau | BDCO dans le cadre des travaux de remplacement du système de réfrigération et de mise aux normes du Centre sportif La Guadeloupe, au montant de 24 978.71 \$ (28 719.28\$ incluant les taxes);

Attendu que la direction générale n'a pas reçu les détails et justifications demandés de cet ordre de paiement;

En conséquence:

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu d'attendre les détails et justifications avant d'approuver la demande de paiement et de reporter l'autorisation à effectuer le déboursé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **10 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

### **10.01 - Dépôt des procès-verbaux du comité d'urbanisme**

Aucun procès-verbal à déposer

**2020-04  
89**

### **10.02 - Demandes au programme de revitalisation**

Attendu le dépôt de demandes au programme de revitalisation 2020-2024, dont le tableau est joint à la présente pour en faire partie intégrante:

- Rénovation immeuble âgé - Crédit de 100% sur la valeur des travaux en 2020 et 2021
  - Groupe Nadeau Construction : rénovation du 521-525, 14e Ave, construit en 1880, crédit de 511.05\$ en 2020
  - Raymond Gilbert : rénovation du 1 152, 24e rue Est, construit en 1920, crédit de 1205.01\$ en 2020
- Remboursement de droits de mutation :
  - Chloé Vigneault et Mathieu Lachance : acquisition du 555, 11e rue Est, construit en 1940, droit de mutation de 891.50\$
- Construction résidentielle - Crédit taxes foncières 100% en 2020 et 2021 et de 50% en 2022
  - Jessica Faucher et Eric Breton : construction résidentielle unifamiliale au 452, 10 rue Est, crédit de 1 766.32\$ en 2020

- Marie-France Lachance et Sylvain Lessard : construction résidentielle unifamiliale au 330, 13e rue Ouest, crédit de taxes de 3 556.38\$ en 2020

Attendu que les demandes répondent aux exigences du programme de revitalisation;

Attendu que, vu la situation pandémique actuelle (COVID-19), les demandes ont été étudiées par les membres du CCU via courriel et qu'ils recommandent de les accepter;

En conséquence,

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu d'accepter les demandes et d'autoriser la secrétaire-trésorière à effectuer les déboursés au montant total de:

- Rénovation immeuble âgé: 3 736.05\$
- Droits de mutation: 891.50\$
- Construction résidentielle: 5 322.70\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### **10.03 - Congrès annuel des Villages-relais**

Étant donné la situation d'état d'urgence sanitaire déclaré dû à la COVID-19 et que la municipalité La Guadeloupe suit les recommandations du gouvernement concernant les rassemblements, aucun représentant de la municipalité n'assistera au 10<sup>e</sup> congrès de la Fédération des Village Relais.

## **11 - FINANCES-GESTION DES SERVICES**

### **11.01 - Réunion du comité des finances**

Le comité des finances n'a tenu aucune séance de travail en mars 2020.

La directrice générale dépose:

- L'état des activités financières sommaires
- L'état des activités financières détaillées

**2020-04  
90**

### **11.02 - Comptes du mois de mars 2020 et engagements financiers du mois suivant**

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes qui sont à payer pour ce mois, les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés, les remises de l'employeur et les cotisations syndicales versées. Ils sont étudiés en comité plénier qui en recommande leur adoption.

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu que les comptes du mois de mars 2020 au montant total de 218 657.96 \$ soient acceptés et payés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil.

|              |           |
|--------------|-----------|
| Comptes 41   | 384.89    |
| payés:       | \$        |
| Comptes à    | 112       |
| payer:       | 211.89 \$ |
| Salaires 38  | 573.84    |
| nets versés: | \$        |
| Remises 26   | 487.34    |
| d'employeur: | \$        |

|       |                  |
|-------|------------------|
| Total | 218<br>657.96 \$ |
|-------|------------------|

Il est également résolu à l'unanimité d'approuver les engagements budgétaires du mois d'avril 2020 pour un montant total de 89 450.00 \$. Ces engagements ne comprennent pas les dépenses incompressibles (contrats, électricité, téléphone, etc...) ni les dépenses urgentes à être autorisées par réquisition.

Adoptée unanimement.

**2020-04  
91**

### **11.03 - Dons et commandites**

Attendu la demande de don et commandite étudiée par le conseil en comité plénier;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Suzanne Veilleux d'adopter la position suivante pour la demande :

- Moisson Beauce ...  
Depuis le 9 mars 2020, la municipalité assume la gestion et les coûts reliés au transport, à la préparation et la distribution des denrées pour le secteur de La Guadeloupe, St-Évariste et St-Hilaire. En soutien au comité de l'ABBS de La Guadeloupe et à Moisson Beauce, la municipalité assumera la gestion et les coûts reliés à distribution de l'aide alimentaire de son secteur, jusqu'à la reprise en charge des activités de l'ABBS.

Adoptée unanimement.

**2020-04  
92**

### **11.04 - Report frais de loyer**

Attendu que la municipalité de La Guadeloupe est propriétaire de loyers commerciaux;

Attendu qu'en raison du COVID-19, le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec et que seulement les services essentiels sont maintenus;

Attendu la demande déposée par le locataire du 763, 14e ave, bureau 101 (Sumacom) demandant un report de trois mois des frais de loyer;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu de reporter sans intérêt, les loyers de mai, juin et juillet 2020, au 1er août 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

**2020-04  
93**

### **11.05 - Demande de révision du taux de taxation matricule 7091 91 6913**

Attendu que le règlement de taxation 2020 fixe le taux de base à 1.3963\$/100\$ d'évaluation et plus particulièrement l'article 3.2 Taxes foncières - taux multiples fixant le taux à 2.77926\$/100\$ d'évaluation pour les terrains vagues desservis;

Attendu la demande déposée à la présente afin de facturer le taux de base pour le terrain vacant matricule 7091 91 6913 (Pierrette Gagnon);

En conséquence;

Il est proposé par Mme Vanessa Roy et résolu d'autoriser l'ajustement au compte de taxes pour l'exercice financier 2020 du matricule 7091 91 6913 propriété de Mme Pierrette Gagnon et de taxer ce terrain au taux de base de la taxe foncière générale;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

**2020-04  
94**      **11.06 - Facture #0329 LNA 2020-01-01**

Attendu l'analyse de vulnérabilité des aires de prélèvements effectuée à l'automne 2019 selon la résolution #2020-02-20 Analyse de vulnérabilité des aires de prélèvements;

Attendu la résolution 2019-04-68 Convention d'aide financière - Analyse de vulnérabilité et le premier versement reçu en 2019 au montant de 34 545.00\$;

En conséquence,

Il est proposé par Mme Karen Talbot et résolu que :

- la facture #1912-01 au montant total de 14 774.40\$ avant taxes soit acceptée et payée, tels que déposée et jointe à la présente.
- l'aide financière perçue en 2019, soit reporté le montant de 14 774.40\$ à l'année financière 2020

Adoptée à l'unanimité des conseillers

## **12 - LÉGISLATION**

### **12.01 - Avis de motion et dépôt de projet de règlement #509-2020**

M. Vincent Breton conseiller au siège no 5:

- Donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance ultérieure le règlement portant le no 509-2020
- Dépose le projet de règlement no 509-2020 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux

**2020-  
04  
95**      **12.02 - Adoption du règlement 507-2020 modifiant le 502-2020 (intérêt taxation)**

ATTENDU que le Règlement 502-2020 :

- Fixe le taux d'intérêt sur les arrérages à 12%, à compter de l'expiration du délai prévu
- Fixe les modalités de paiement des taxes et compensations possible en cinq (5) versements égaux (9 mars, 8 mai, 7 juillet, 8 septembre et 9 novembre 2020)

ATTENDU que l'article 981 du Code municipal du Québec autorise les municipalités à modifier le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir ou pendant la période que la municipalité détermine.

ATTENDU qu'en vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut par ailleurs, par règlement, modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes ou prolonger les délais de ces versements.

ATTENDU qu'en raison du COVID-19, le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec et que la situation de plusieurs contribuables pourrait devenir précaire;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Suzanne Veilleux, conseillère au siège no 4

ET RÉSOLU :

Que le règlement, portant le numéro 507-2020, du conseil municipal de la Municipalité de La Guadeloupe soit, et est adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

L'article 4.7 « paiement exigible et taux d'intérêt » est modifié de la façon suivante :

- Le taux d'intérêt applicable sur l'arrérage de paiement de taxes et de compensations, en date du 25 mars 2020, est fixé à 0% jusqu'au 2 juillet 2020
- À compter du 2 juillet 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020, le taux d'intérêt applicable sur l'arrérage de paiement de taxes et de compensations pourra être modifié par résolution sans modification du règlement

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 25 mars 2020

Dépôt du projet de règlement : 25 mars 2020

Adoption du règlement : 2020

Avis de promulgation : 2020

---

Christiane Lacroix, directrice-Générale

---

Carl Boilard, maire

#### **2020-04-96 12.03 - Adoption du règlement 508-2020 modifiant 413-2010 délégation pouvoir de dépenses**

ATTENDU que le Règlement 403-2010 Autorise des montants maximum de dépenses à certain fonctionnaire de la municipalité les montants à certains fonctionnaires de la municipalité via l'article 3.1

ATTENDU qu'en raison du COVID-19, le 13 mars 2020, le gouvernement a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire du Québec et que la situation de plusieurs contribuables pourrait devenir précaire;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 44 et du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) permet à municipalité de déléguer un pouvoir de dépenses afin d'autoriser sans délai et sans formalité toutes dépenses et accorder tous contrats jugés nécessaires et en lien avec l'urgence

ATTENDU la pandémie de coronavirus COVID-19 en cours;

ATTENDU que cette pandémie nécessitera sans aucun doute l'octroi de contrats pour répondre aux besoins urgents et nécessaires afin d'assurer la sécurité des personnes et la préservation de leur santé;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cette fin, de modifier le règlement # 413-2010 déléguant certain pouvoir de dépense au directeur général et secrétaire-trésorier afin d'augmenter son pouvoir de dépense en cas d'état d'urgence civile ou sanitaire;

ATTENDU qu'avis de motion du présent règlement a été dument donné lors de la séance extraordinaire du 25 mars 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Réal Rodrigue, conseiller au siège no 1

ET RÉSOLU :

Que le règlement, portant le numéro 508-2020, du conseil municipal de la Municipalité de La Guadeloupe soit, et est adopté, et qu'il soit décrété par ce règlement comme suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le titre de la section 3 est modifié de la façon suivante :

Délégation, politique de variation budgétaire, état d'urgence civile ou sanitaire

#### **ARTICLE 3**

Sont ajoutés à la section 3 les articles suivants :

##### Article 3.3 Délégation de pouvoir en état d'urgence civile ou sanitaire

###### 3.3.1 Pouvoir de dépense en cas d'état d'urgence

Le directeur générale et secrétaire-trésorier ou son substitut peut, en cas d'état d'urgence, autoriser sans délai et sans formalité toutes dépenses et accorder tous contrats jugés nécessaires et en lien avec l'urgence, en vertu de l'article 44 et du paragraphe 6 du premier alinéa de l'article 47 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3). L'état d'urgence se caractérise comme étant un sinistre majeur, réel ou imminent, qui exige, pour protéger la vie, la santé ou l'intégrité des personnes, une action immédiate. Le directeur général et secrétaire-trésorier doit faire rapport au conseil municipal à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence.

1.
  1.
    1.
      - a. Montant maximum de dépenses en lien avec l'état d'urgence : 40 000\$

###### 3.3.2 Cas de force majeure

Le directeur général et secrétaire-trésorier peut en cas de force majeure de nature à mettre en danger la vie ou la santé de la population ou à détériorer sérieusement les équipements municipaux de la municipalité La Guadeloupe décréter toutes dépenses et conclure tous contrats jugés nécessaires pour remédier à la situation, sans recherche de prix ou de mise en concurrence. Le directeur général et secrétaire-trésorier doit faire rapport au conseil municipal dès la première séance postérieure au cas de force majeure

1.
  1.
    1.
      - a. Montant maximum de dépenses en lien avec l'état d'urgence : 40 000\$

###### 3.2.3 Pouvoir de dépense en cas état d'urgence sanitaire

Le directeur générale et secrétaire-trésorier peut, en cas d'état d'urgence sanitaire, autoriser sans délai et sans formalité toutes dépenses et accorder tous contrats jugés nécessaires et en lien avec l'urgence sanitaire en cours. Toutes dépenses ou accords de contrats devront respecter le Plan particulier d'intervention en cas d'épidémie et de pandémie en vigueur à la municipalité. Le directeur général et secrétaire-trésorier doit faire rapport au conseil municipal à la première séance du conseil postérieure d'au moins 30 jours à la fin de l'état d'urgence.

1.
  1.
    - 1.

- a. Montant maximum de dépenses en lien avec l'état d'urgence : 40 000\$

#### **ARTICLE 4 MODIFICATION**

Ce règlement modifie le règlement no 413-2010

#### **ARTICLE 5 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Avis de motion : 25 mars 2020

Dépôt du projet de règlement : 25 mars 2020

Adoption du règlement : 2020

Avis de promulgation : 2020

---

Christiane Lacroix, directrice-Générale

---

Carl Boilard, maire

#### **13 - DIVERS**

Aucun sujet.

#### **14 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**2020-04  
97**

#### **15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Noel Vigneault et résolu à l'unanimité que cette session régulière soit levée.

Adoptée unanimement.

Fermeture à 20h35

---

Carl Boilard, maire

---

Christiane Lacroix, directrice générale